

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le
12 septembre 2022 à 20 h.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller et maire suppléant, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Frédéric Marier, conseiller, siège n° 5 et Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6..

Est absent :

Monsieur Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal

Citoyens : 3

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 120, Monsieur Patrick Lachapelle de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 017, Madame Lise Lemire de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 143, Monsieur Denis Roy de Sainte-Perpétue.

4. Adoption de l'ordre du jour

235.09.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour
Séance ordinaire
12 septembre 2022, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2022
7. **Demandes**
 - a) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : entretien de la pelouse
 - b) Monsieur Denis Cloutier : abaissement de vitesse dans le rang Sainte-Anne
 - c) Haie de cèdres mitoyenne entre le 590, rue Bergeron et le 800, rue des Érables
 - d) Club motos-neige des Érables : traverse des sentiers de motoneige saison 2022-2023
 - e) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : déneigement du stationnement 2022-2023
8. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
 - b) 9189-9831 Québec inc. : facture numéro 121
9. **Dossiers municipaux**
 - a) Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) : reddition de comptes finale
 - b) Location de salle : modification des modalités
 - c) Identification des salles au centre communautaire
 - d) Appui au député Martin Champoux : désaccord pour le redécoupage électoral
 - e) Demande de fermeture de fossé : 1095, rang Sainte-Anne
10. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) 9189-9831 Québec inc. : service d'inspection en voirie
 - c) Engagement d'un inspecteur municipal
 - d) Rémunération pour le déneigement des entrées municipales
 - e) Déneigement des chemins saison hivernale 2022-2023
 - f) Adjudication des soumissions : déneigement 2022-2023 des cours municipales et autres
 - g) Abrasif hivernal : chlorure de sodium (sel de déglçage) saison hivernale 2022 — 2023
 - h) Abrasif hivernal saison 2022-2023
 - i) Chauffage du garage municipal : remplacement de la chaudière
 - j) Les Équipements L. Cardinal inc. : sablage et peinture de la boîte à sel sur le Mack

Période de questions à 20 h 30

11. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Autorisation signature : contrat concernant la vidange et le transport des boues provenant des installations septiques période 2023-2026
 - c) Offre de services pour le suivi et le traitement des installations à l'eau usée
12. **Sécurité publique**
 - a) Programme Cadets 2023
13. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction août 2022
 - b) Avis de motion : amendement au règlement numéro 455/2021 de construction
14. **Loisirs et culture**
 - a) Activité Loisirs : Halloween
 - b) Arrosage de la patinoire
 - c) Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : ouverture d'un compte bancaire
 - d) Bibliothèque : sacs de casse-têtes thématiques « Grenouille »
 - e) Bibliothèque-école
15. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
 - b) Atelier de travail des directeurs généraux
16. **Questions diverses**
 - a)
 - b)
 - c)
17. **Levée de la réunion**

5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 15 août 2022 ;

236.09.2022 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 15 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 29 août 2022 ;

237.09.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 29 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **Demandes**

a) **Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : entretien de la pelouse**

ATTENDU QUE la Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix demande une contribution pour la tonte de pelouse de l'Église de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

CONSIDÉRANT QUE ce ponceau a été conçu pour que les camionneurs puissent se retourner avec la machinerie lourde lors des opérations de déneigement ;

238.09.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accorder une aide financière au montant de 2 000 \$ pour l'entretien de la pelouse du terrain de l'Église de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Monsieur Denis Cloutier : abaissement de vitesse dans le rang Sainte-Anne**

ATTENDU QUE Monsieur Denis Cloutier mentionne que plusieurs résidents du rang Sainte-Anne se plaignent que la limite de vitesse est trop élevée ;

ATTENDU QUE la vitesse permise dans le rang Sainte-Anne est à 80 km/h ;

ATTENDU QUE Monsieur Cloutier désire faire descendre la vitesse à 50 km/h dans le rang Sainte-Anne ;

ATTENDU QUE de la patrouille a été faite sur le rang Sainte-Anne et qu'aucun excès de vitesse n'a été constaté ;

ATTENDU QUE le sergent de la municipalité nous suggère d'abord de mettre en place des mesures d'apaisement avant d'abaisser la vitesse à 50 km/h ;

239.09.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mettre en place des mesures d'apaisement dans le rang Sainte-Anne dans les prochaines semaines ;
- d'abaisser la vitesse dans le rang Sainte-Anne à 70 km/h ;
- qu'au prochain conseil municipal un règlement de signalisation soit soumis pour adoption ;
- de mandater l'inspecteur municipal à faire faire du lignage de rue pour la ligne simple centrale lorsque les travaux du rang Sainte-Anne seront exécutés ;
- de prévoir le lignage des lignes simples continues sur chaque côté de la chaussée pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Haie de cèdres mitoyenne entre le 590, rue Bergeron et le 800, rue des Érables

ATTENDU QU'une haie de cèdres mitoyenne a été installée en août 2014 entre les lots numéro 4 633 223 et 4 633 224 ;

ATTENDU QUE les frais des travaux ont été partagés moitié-moitié entre les propriétaires (voir résolution numéro 150.07.2014) ;

ATTENDU QU'aucune entente pour l'entretien de la haie n'avait été établie ;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot numéro 4 633 223 a tondu la haie de cèdres le 20 août 2022 sans frais ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire se faire rembourser les frais de la location du taille-haie pour effectuer les travaux ;

ATTENDU QUE selon le Code civil et les législations régionales, les frais d'entretien et de réparation de la mitoyenneté doivent être partagés entre les deux voisins ;

240.09.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de rembourser la moitié des frais pour la location du taille-haie au propriétaire du lot 4 633 223, soit au coût de 22,30 \$;

- de prendre entente avec le propriétaire du 590, rue Bergeron (lot 4 633 223) pour l'entretien de la haie de cèdres mitoyenne ;
- que dorénavant, les frais de location du taille-haie soient remboursés à parts égales si le propriétaire exécute les travaux sans frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Club de motos-neige des Érables : traverse des sentiers de motoneige saison 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE le Club de Motos-neige des Érables inc. demande l'autorisation afin que le sentier de motoneige puisse traverser, pour la prochaine saison, les rangs Saint-Patrice et Saint-David de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Motos-neige des Érables inc. demande que la Municipalité installe de la signalisation nécessaire, afin que les automobilistes soient informés de la présence possible de motoneigistes à ces endroits ;

241.09.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser les traverses des rangs Saint-Patrice et Saint-David au Club de Motos-neige des Érables ;
- de mandater l'inspecteur municipal à aller faire l'inspection et les réparations, s'il y a lieu, des traverses dans lesdits rangs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : déneigement du stationnement 2022 — 2023

ATTENDU QUE la Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix demande à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults le déneigement du stationnement de l'église paroissiale de sorte qu'il soit praticable en tout temps tel que les années passées ;

ATTENDU QUE le stationnement de l'église paroissiale de Sainte-Brigitte-des-Saults sert aussi de stationnement incitatif pour le covoiturage ;

242.09.2022 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de déneiger le stationnement de l'église de Sainte-Brigitte-des-Saults pour la saison hivernale 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

COPERNIC

Renouvellement adhésion 2022-2023 50,00 \$

HYDRO-QUÉBEC

Luminaire de rues juillet 322,78 \$
400, rue Principale du 3 juin au 2 août 2022 338,87 \$
Rue Principale du 3 juin au 2 août 2022 179,51 \$
315, rue Principale du 3 juin au 2 août 2022 394,71 \$
430, rue Principale du 3 juin au 2 août 2022 209,79 \$
800, rue des Érables du 3 juin au 2 août 2022 130,64 \$
235, rue Dumoulin du 3 juin au 2 août 2022 760,75 \$
260, rue Dumoulin du 3 juin au 2 août 2022 484,27 \$
745, rue Cloutier du 3 juin au 2 août 2022 33,75 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR juillet 2022 5 395,69 \$

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR juillet 2022 2 009,25 \$

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Publipostage Le Jaseur septembre 2022 66,14 \$

TELUS

Cellulaire du 25 juillet au 24 août 2022 57,49 \$

VISA DESJARDINS

RACJ, permis de réunion pour la fête des voisins 30,25 \$
Laferté, peinture pour bureau 908,15 \$
It Cloud.ca Solution / 22 juillet au 21 août Exchange 52,78 \$
Paradox/20 juillet 2022 au 25 juillet 2025 app alarme 50,60 \$
Harnois, 2 bonbonnes de propane et remplissage 137,19 \$
Toromont Cat, élément, filtrer 395,01 \$
Paradox/18 juillet au 17 août app alarme 51,17 \$
VISA ; frais annuels 2022 60,00 \$
TOTAL DU CHÈQUE 1 685,15 \$

INDUSTRIELLE ALLIANCE

Manon Lemaire JUILLET 22 #083128488 190,27 \$
Mathilde Potvin JUILLET 22 # 815 046 800 206,50 \$

GROUPE MASKATEL

AOÛT (336-4460) Bureau 183,30 \$
AOÛT (336-7149) Garage et aqueduc 61,80 \$
AOÛT (336-7145) bibliothèque 52,63 \$
AOÛT (336-7136) usine épuration 52,63 \$
AOÛT (336-4917) centre comm. et MDJ 69,03 \$

GLOBAL PAYMENTS SENC

Frais paiement direct JUILLET 2022 35,11 \$

9256-1646 QUÉBEC INC.

Remb. sub. député A. Lamontagne pour Tablee du village 2 000,00 \$

BÉRUBÉ SARAH-CLAUDE

Costco ; ladderball et eastpoint 120,70 \$

FERME L.M. ST-GERMAIN

Remboursement au crédit ; Client : 8005 50 7418 487,41 \$

BOISVERT ALEXANDRE

Remboursement au crédit ; Client : 8399 74 3614 14,02 \$

DUBÉ MARIE-ELEN

Remboursement au crédit ; Client : 8597 07 2074 355,81 \$

DESFOSSÉS DENIS

Remboursement au crédit ; Client : 8899 31 3347 31,04 \$

MAXIME FRÉCHETTE

Tonte 2022, pointe Saint-Joseph/Saint-Louis, borne sèche 250,00 \$

Total des chèques émis : 16 229,04 \$

243.09.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 16 229,04 \$ ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 25 555,02 \$;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 86 510,25 \$ incluant 44 648,49 \$ pour le total des chèques émis et 41 861,76 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) 9189-9831 Québec inc. : facture numéro 121

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal, Monsieur Geronimo Castillo-Roy, charge les heures travaillées de Monsieur Stéphane Amyot, car il a avancé son salaire ;

ATTENDU QUE Monsieur Stéphane Amyot est employé à temps partiel pour l'aide à la voirie depuis 2018 ;

ATTENDU QUE Monsieur Geronimo Castillo-Roy désire se faire payer les heures avancées de Monsieur Stéphane Amyot ;

ATTENDU QUE la directrice générale lui a mentionné à plusieurs reprises de ne pas faire cette erreur, car il est déjà considéré comme un employé de la municipalité ;

244.09.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de refuser d'effectuer le paiement de la facture numéro 121 à 9189-9831 Québec inc. au montant de 260,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Dossiers municipaux

a) Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) : reddition de comptes finale

ATTENDU QUE la municipalité a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour l'amélioration physique de la salle n° 2 du centre communautaire ;

ATTENDU QUE la transmission d'une reddition de comptes finale au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est nécessaire pour l'obtention de l'aide financière ;

245.09.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'approuver les dépenses au montant de 74 950,14 \$ relatives à l'amélioration physique de la salle n° 2 au centre communautaire ;
- que la firme FBL Inc. soit mandatée à titre de vérificateur externe pour remplir la déclaration finale des travaux ;
- d'autoriser la directrice générale, Madame Mathilde Potvin à signer tous les documents relatifs à ce programme d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Location de salle : modification des modalités

ATTENDU QUE cela fait plusieurs années qu'il n'y a pas eu de modifications quant aux modalités de la salle communautaire pour les locataires ;

246.09.2022 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'apporter des modifications pour les modalités des locations de salle :

- d'augmenter le montant de 50 \$ pour la location des salles pour les non-résidents de la paroisse, soit à 200 \$ pour la salle #1 ou pour la salle #2 ;
- que le tarif pour la location des salles #1 et #2 soit établi à 400 \$ pour les non-résidents de la paroisse ;
- de ne plus accepter d'acompte pour les locataires, il faudra payer le montant total de la salle dès la réservation ;
- que les locations de salles ne seront plus reportables en cas d'annulation de dernière minute ;
- que ces nouvelles modalités ne seront pas applicables pour les contrats de location déjà en cours, soit les contrats suivants :
 - #10-2020 ;
 - #11-2020 ;
 - #12-2020 ;
 - #13-2020 ;
 - #16-2020 ;
 - #07-2022 ;
 - #16-2022 ;
 - #17-2022 ;
 - #18-2022 ;
 - #01-2023 ;
 - #02-2023 ;
 - #03-2023.
- d'autoriser la directrice générale à faire faire des soumissions pour des affiches d'indication de sortir par les portes arrière du centre communautaire pour ajouter à l'intérieur de la salle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Identification des salles au centre communautaire

ATTENDU QUE l'aménagement extérieur du centre communautaire a été réalisé en 2018 ;

ATTENDU QUE dans les plans de l'architecte au dossier, l'identification des salles était prévue ;

ATTENDU QUE cela n'avait pas été encore fait jusqu'à présent ;

247.09.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission du 22 août 2022 du groupe Axin pour la pose de lettres avec ruban double face sur le panneau existant au montant de 152,30 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Appui au député Martin Champoux : désaccord pour le redécoupage électoral

ATTENDU QUE le redécoupage électoral proposé dans le cadre de l'exercice décennal d'Élections Canada retrancherait quatre de nos municipalités, soit Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Eugène, Saint-Pie-de-Guire et Saint-Guillaume.

ATTENDU QUE cette proposition aurait pour effet de rendre plus difficile l'accès à plusieurs services pour ces municipalités ainsi pour leurs citoyens.

ATTENDU QU'il existe une synergie entre la MRC de Drummond et les services offerts par le bureau du député ;

248.09.2022 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'appuyer la démarche du député Martin Champoux devant la commission indépendante de délimitation des circonscriptions électorales pour exprimer le désaccord avec la proposition soumise ;
- de transmettre une copie de cette résolution à toutes les Municipalités de la MRC de Drummond, au député fédéral de la circonscription de Drummond, Monsieur Martin Champoux, ainsi qu'à la circonscription fédérale du redécoupage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Demande de fermeture de fossé : 1095, rang Sainte-Anne

ATTENDU la résolution numéro 183.06.2022 concernant la fermeture du fossé au 1095, rang Sainte-Anne ;

ATTENDU QUE selon la résolution, nous mandations notre ingénieur à rédiger un avis écrit pour la fermeture du fossé au 1095, rang Sainte-Anne ;

ATTENDU QUE notre ingénieur a été visité les lieux le 8 septembre dernier ;

ATTENDU QU'il n'est pas favorable à une canalisation du fossé en raison de la diminution du drainage ;

249.09.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'apporter des modifications pour les modalités des locations de salle :

- d'être d'avis avec l'ingénieur pour la canalisation du fossé au 1095, rang Sainte-Anne en raison de l'écoulement de l'eau et la problématique en cas de fortes pluies ;
- de refuser la demande de la propriétaire du 1095, rang Sainte-Anne pour la fermeture de son fossé ;
- de mandater l'inspecteur municipal et le directeur de l'entretien routier et de la maintenance des équipements routiers à aller aviser la propriétaire de la décision du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Voirie

a) **Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

Considérant l'absence de l'inspecteur municipal en voirie, aucun rapport n'est fait.

b) **9189-9831 Québec inc. : service d'inspection en voirie**

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a rencontré le maire et la directrice générale, mardi le 30 août 2022 ;

ATTENDU QUE Monsieur Géronimo Castillo-Roy désire mettre fin à son emploi à titre d'inspecteur municipal ;

ATTENDU QUE Monsieur Géronimo Castillo-Roy informe la municipalité qu'il pourra être disponible à titre d'employé en voirie à la demande de la municipalité ;

250.09.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la démission de Monsieur Géronimo Castillo-Roy à titre d'inspecteur municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults en date du 12 septembre 2022 ;
- que la directrice générale ou l'inspecteur municipal en voirie en voirie puissent faire appel aux services de Monsieur Castillo-Roy au besoin ;
- de retirer à Monsieur Géronimo Castillo-Roy sa carte de crédit, son téléphone cellulaire, ainsi que les clés de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Engagement d'un inspecteur municipal**

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal, Monsieur Géronimo Castillo-Roy, a quitté ses fonctions au sein de la municipalité en date du 12 septembre 2022 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit pourvoir le poste d'inspecteur municipal ;

251.09.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de nommer Monsieur Freddy Gourlay pour agir à titre d'inspecteur municipal en voirie et personne désignée pour tenter de régler les mécontentes en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* sur l'ensemble du territoire pour les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts.
- d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale à signer le contrat de travail avec Monsieur Freddy Gourlay à titre d'inspecteur municipal en voirie ;

- d'offrir, à partir du 13 décembre 2022, à Monsieur Gourlay, un REER de 5 % en entièreté par la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- d'offrir, à partir du 13 décembre 2022, à Monsieur Gourlay, l'opportunité d'avoir les assurances collectives ;
- de mandater Monsieur Freddy Gourlay comme détenteur d'une carte de crédit Visa de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'une limite de 2 500 \$;
- que Monsieur Gourlay soit le détenteur du téléphone cellulaire pour les mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de questions à 20 h 30

Monsieur Donald Boivert fait un constat quant à l'asphaltage de la rue Principale.

d) Rémunération pour le déneigement des entrées municipales

ATTENDU QUE Monsieur Marcel Thauvette, citoyen de Sainte-Brigitte-des-Saults, a offert ses services pour déblayer les entrées municipales pour la saison hivernale 2022-2023 ;

ATTENDU QUE Monsieur Thauvette utilisera ses équipements ;

ATTENDU QUE la Municipalité fournira seulement l'abrasif ;

252.09.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de verser une somme de 500,00 \$ à Monsieur Marcel Thauvette à la fin de la saison 2022 — 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Déneigement des chemins d'hiver 2022-2023

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ont conclu une entente de déneigement et de déglaçage pour les chemins municipaux sous la gestion du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la durée de la saison contractuelle débute le 30 octobre de chaque année et prend fin le 31 mars de l'année suivante ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a 2 préposés au déneigement, soit le premier pour la période du 31 octobre 2022 au 2 avril 2023 inclusivement et que le second pour la période du 12 décembre 2022 au 5 mars 2023 inclusivement ;

ATTENDU l'ajustement salarial des employés permanents et temporaire temps plein et temps partiel en juillet 2022 ;

253.09.2022 Sur proposition de François Bilodeau

Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'embaucher Messieurs Richard Manseau et Ghislain Lebreux comme préposés au déneigement des chemins pour la saison hivernale 2022-2023 ;
- d'accorder l'augmentation de 7,7 % aux employés de déneigement ;
- que la rémunération hebdomadaire de ces postes soit de 1 120,00 \$/semaine ;
- que le titre de premier chauffeur soit attribué à Monsieur Richard Manseau et que son contrat de travail débutera du 31 octobre 2022 et se terminera le 2 avril 2023 inclusivement ;
- que le titre de deuxième chauffeur soit attribué à Monsieur Ghislain Lebreux et que son contrat de travail débutera le 12 décembre 2022 et se terminera le 5 mars 2023 inclusivement ;
- que l'employé qui assumera les frais de garde et de surveillance des chemins pour la saison hivernale 2022-2023 sera de 200,00 \$/semaine ;
- que la rémunération des employés sur appel au poste de préposé au déneigement des chemins pour la saison hivernale 2022-2023 soit de 28,00 \$/h ;
- d'autoriser la directrice et/ou l'inspecteur municipal pour l'engagement d'employés au déneigement des chemins sur appel. Ces employés seront appelés au besoin par l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Adjudication des soumissions : déneigement 2022-2023 des cours municipales et autres

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions sur invitation a été faite le 12 septembre 2022 à 14 h ;

ATTENDU QUE le déneigement de la section de la soumission devra être fait avant 7 h tous les jours de la semaine ;

ATTENDU QUE pour être éligible à la section 2 (service à la demande de l'officier municipal) de la soumission, la force du tracteur doit être supérieure à 150 HP ;

254.09.2022 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'octroyer le contrat de la section 1 de la soumission à 9333 — 9497 Québec inc. au montant de 5 000,00 \$ plus les taxes applicables pour le déneigement 2022-2023 des cours suivantes :
 - École cours avant et arrière 410, rue Principale ;
 - Bibliothèque municipale 400, rue Principale ;
 - Bureau municipal 315-319, rue Principale ;
 - Maison des jeunes incluant le chemin d'accès à la patinoire 430, rue Principale ;
 - Intérieur de la patinoire 430, rue Principale ;

- d’octroyer le contrat de la section 2 de la soumission à Garage Martin Allard inc. au taux horaire de 124,99 \$/h plus les taxes applicables pour la section du service à la demande de l’officier municipal pour les services suivants :
 - autres cours municipales ;
 - les bordures de chemins et viaduc ;
 - demandes inhérentes faites par l’inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Abrasif hivernal : chlorure de sodium (sel de déglçage) saison 2022 — 2023

255.09.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater l’inspecteur municipal pour l’achat de 300 TM de chlorure de sodium (sel de déglçage), pour la saison hivernale 2022-2023, chez Sel Frigon inc. au coût de 101,75 \$/TM, plus les taxes applicables incluant la livraison par dompteur.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Abrasif hivernal saison 2022-2023

256.09.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de réserver environ 300 TM d’abrasif pour la saison hivernale 2022-2023 chez Sablière Rollere tel que la soumission du 6 septembre 2022 au coût de 19 \$/TM plus les taxes applicables conditionnellement que l’abrasif soit conforme aux exigences du ministère des Transports du Québec ;
- que l’inspecteur municipal contacte la Sablière Rollere pour la date de livraison ;
- que la Sablière Rollere devra fournir un test granulométrique conforme aux exigences du MTQ conformément à la méthode d’essai LC — 21 - 040.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

i) Chauffage du garage municipal : remplacement de la chaudière

ATTENDU QUE la chaudière de chauffage au garage municipal a été installée le 1^{er} juin 2022 ;

ATTENDU QUE dans le contrat de vente avec Hamel Propane, le service de plomberie était exclu ;

ATTENDU QUE l’inspecteur municipal a mandaté l’entreprise Antoine Blanchard et fils inc. pour effectuer les travaux ;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a décelé une anomalie dans le chauffage du garage municipal à la saison hivernale 2021-2022 ;

ATTENDU QUE le 1^{er} mars 2022, une visite du technicien d'Hamel Propane a eu lieu ;

ATTENDU QUE le technicien a noté qu'il manquait une boucle secondaire qui était exigée dans le manuel d'installation sur le réseau d'eau fait par le plombier, ce problème cause que la température intérieure du garage municipal ne peut atteindre plus que 15 degrés Celsius (59 degrés Fahrenheit) ;

ATTENDU QUE suite à ce constat, le technicien d'Hamel Propane a bloqué la chaudière existante à 50 % d'efficacité afin de prolonger temporairement sa durée de vie pour terminer l'hiver 2022 ;

ATTENDU QUE puisque l'appareil est percé, il doit éventuellement être changé avant la saison hivernale 2022-2023, car le chauffage n'atteindra pas la température demandée et elle continuera à percer au fil du temps ;

ATTENDU QU'Hamel Propane nous a envoyé une soumission le 25 août 2022 pour le remplacement de la chaudière endommagée ;

257.09.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater l'inspecteur municipal et le directeur de l'entretien routier et de la maintenance des équipements routiers à aller rencontrer l'entreprise de plomberie Antoine Blanchard et Fils inc. ;
- qu'à la suite de cet entretien, une solution sera émise pour réflexion au conseil municipal et qu'une décision sera prise.

ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

j) Les Équipements L. Cardinal inc. : sablage et peinture de la boîte à sel sur le Mack

ATTENDU QUE plusieurs réparations sont nécessaires sur la boîte à sel sur le Mack 2010 ;

ATTENDU QUE les réparations sont moins coûteuses que d'avoir une benne neuve ;

258.09.2022 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission émise le 6 juin 2022 des Équipements L. Cardinal Inc. au coût de 3 600,00 \$ plus les taxes applicables pour le sablage et la peinture de la boîte à sel du Mack 2010 ;
- d'autoriser l'inspecteur municipal à effectuer les autres dépenses inhérentes pour la réparation de la boîte à sel sur le Mack.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Considérant l'absence de François Bilodeau à la dernière assemblée de la Régie des matières résiduelles du Bas-Saint-François, conseiller, Monsieur Alain Conraud, conseiller, fait un compte-rendu de la dernière réunion.

b) Autorisation signature : contrat concernant la vidange et le transport des boues provenant des installations septiques période 2023-2026

ATTENDU QUE la résolution numéro 188.08.2021 à l'effet que la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults souhaite être incluse dans l'appel d'offres en commun pour la vidange et le transport des boues de fosses septiques de la MRC de Drummond ;

ATTENDU QUE le résultat de ce processus d'appel d'offres en commun et la résolution numéro MRC13132/06/22 de la MRC de Drummond par laquelle celle-ci acceptait la soumission de l'entrepreneur Enviro 5 inc. ;

259.09.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser Monsieur Jean-Guy Hébert et Madame Mathilde Potvin, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults le contrat concernant la vidange et le transport des boues provenant des installations septiques pour la période 2023-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Offre de services pour le suivi et le traitement des installations à l'eau usée

ATTENDU QUE le technicien en eau usée prendra sa retraite d'ici le mois d'octobre 2022 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de le remplacer ;

ATTENDU QUE dans les offres de service, nous devons avoir de la télémétrie pour consulter pendant 7 jours les données à l'usine d'épuration ;

260.09.2022 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter l'option numéro 1 d'Aquatech pour le suivi des installations à l'eau usée au coût de 12 821,00 \$ pour l'année 2022-2023 plus les taxes applicables ;
- d'accepter l'option numéro 2 d'Aquatech pour les frais d'analyses externes au coût de 5 413,64 \$ pour l'année 2022-2023 plus les taxes applicables ;

- d'accepter l'option numéro 3 d'Aquatech pour la mise en place d'un système d'entretien préventif hors interventions au coût de 4 080,00 \$ plus les taxes applicables ;
- d'accepter les coûts des travaux supplémentaires, en cas d'urgence ;
- d'accepter la soumission du 18 août 2022 d'Automatisation JRT pour la mise en place de débits consultables 7 jours sur 7 à l'usine d'épuration au coût approximatif de 2 000 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous documents relatifs à la mise en place du système.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Sécurité publique

a) **Programme Cadets 2023**

ATTENDU QUE les Cadets de la Sûreté du Québec seront de retour pour la saison 2023 ;

ATTENDU QU'ils assurent une présence dans les quartiers et les parcs parce qu'ils répondront aux demandes de renseignements des citoyens et prêteront main-forte aux patrouilleurs en effectuant de la surveillance et de la prévention auprès de la population ;

ATTENDU QUE le coût pour 2023 pour 2 cadets sera d'environ 10 000 \$ pour les municipalités participantes ;

261.09.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas participer au projet des Cadets de la Sûreté du Québec pour la saison 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. Urbanisme

a) **Permis de construction août 2022**

- Sept (7) permis ont été délivrés pour le mois d'août 2022.

b) **Avis de motion : amendement au règlement numéro 455-2021 de construction**

262.09.2022 **UN AVIS DE MOTION** est donné par Christian Jutras, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption du règlement 461-2022 ayant pour objet amendement au règlement numéro 455-2022 de construction.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLCQ, c. C-27.1), le projet de règlement est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. Loisirs et culture

a) **Activité loisirs : Halloween**

ATTENDU QUE les Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults désirent donner des friandises, cafés et chocolats chauds aux enfants et aux parents pour la fête de l'Halloween 2022 au centre communautaire ;

ATTENDU QU'ils aimeraient également décorer les édifices municipaux pour cette fête ;

263.09.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'octroyer une somme maximale de 390,00 \$ pour le remboursement de dépenses pour la fête de l'Halloween 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Arrosage de la patinoire**

264.09.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de verser une somme de 3 000 \$ pour l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2022-2023 à Monsieur Stéphane Benoît.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note : Madame Sarah Raymond, conseillère, déclare pouvoir être en conflit d'intérêts sur cette question et quitte la salle du conseil pour les délibérations de ce point.

c) **Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : ouverture d'un compte bancaire**

ATTENDU QUE les Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults font des activités d'autofinancement ;

ATTENDU QUE les Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults n'ont aucun compte bancaire d'ouvert ;

ATTENDU QUE les Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults n'est pas un Organisme à but non lucratif (OSBL) officiellement reconnu ;

265.09.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la directrice générale à faire l'ouverture d'un compte bancaire à la Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond aux soins des Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

- de mandater Mesdames Mathilde Potvin, directrice générale et greffière-trésorière et Sarah-Claude Bérubé, coordonnatrice des loisirs de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults en étant signataires du compte bancaire ;
- qu'une reddition de compte soit faite au 31 décembre de chaque année à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Bibliothèque : sacs de casse-têtes thématiques « Grenouille »

ATTENDU QUE la MRC de Drummond invite les responsables des bibliothèques municipales et des services des loisirs à présenter et à remettre un outil pour promouvoir le jeu libre et actif auprès des jeunes de 3 à 5 ans ;

ATTENDU QU'une rencontre est prévue avec le kinésiologue, Monsieur Jean-François Lamoureux, du CIUSSMCQ le 4 octobre 2022 à 13 h 30 à la MRC de Drummond afin de présenter l'outil de casse-têtes thématiques « Grenouille » ;

ATTENDU QUE la coordonnatrice de la bibliothèque, Madame Josée St-Jean, est intéressée à y participer pour offrir cet outil aux utilisateurs de la bibliothèque ;

266.09.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser Madame Josée St-Jean, coordonnatrice de la bibliothèque Michel-David à participer à la rencontre d'information sur les Casse-tête thématiques « Grenouille » le 4 octobre 2022 à 13 h 30 à la MRC de Drummond ;
- de défrayer les frais de déplacement à Madame St-Jean pour cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Bibliothèque-école

Monsieur Hébert mentionne aux membres du conseil que la bibliothèque-école a repris du service à l'école Le Carrousel et que les élèves iront 2 fois par cycle, soit les jours 5 et 10. Il se peut que l'horaire change en cours d'année en raison du manque de bénévoles.

15. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire fait un compte-rendu de la dernière réunion à la MRC de Drummond.

b) Atelier de travail des directeurs généraux

267.09.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser que la directrice générale assister à l'atelier des directeurs généraux le 13 septembre 2022 à l'Hôtel et Suites le Dauphin et de défrayer frais de déplacement et les dépenses inhérentes à celle-ci pour cette rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. Questions diverses

Aucun point n'est soumis.

17. Levée de la réunion

268.09.2022 Il est 22 h 6 l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale